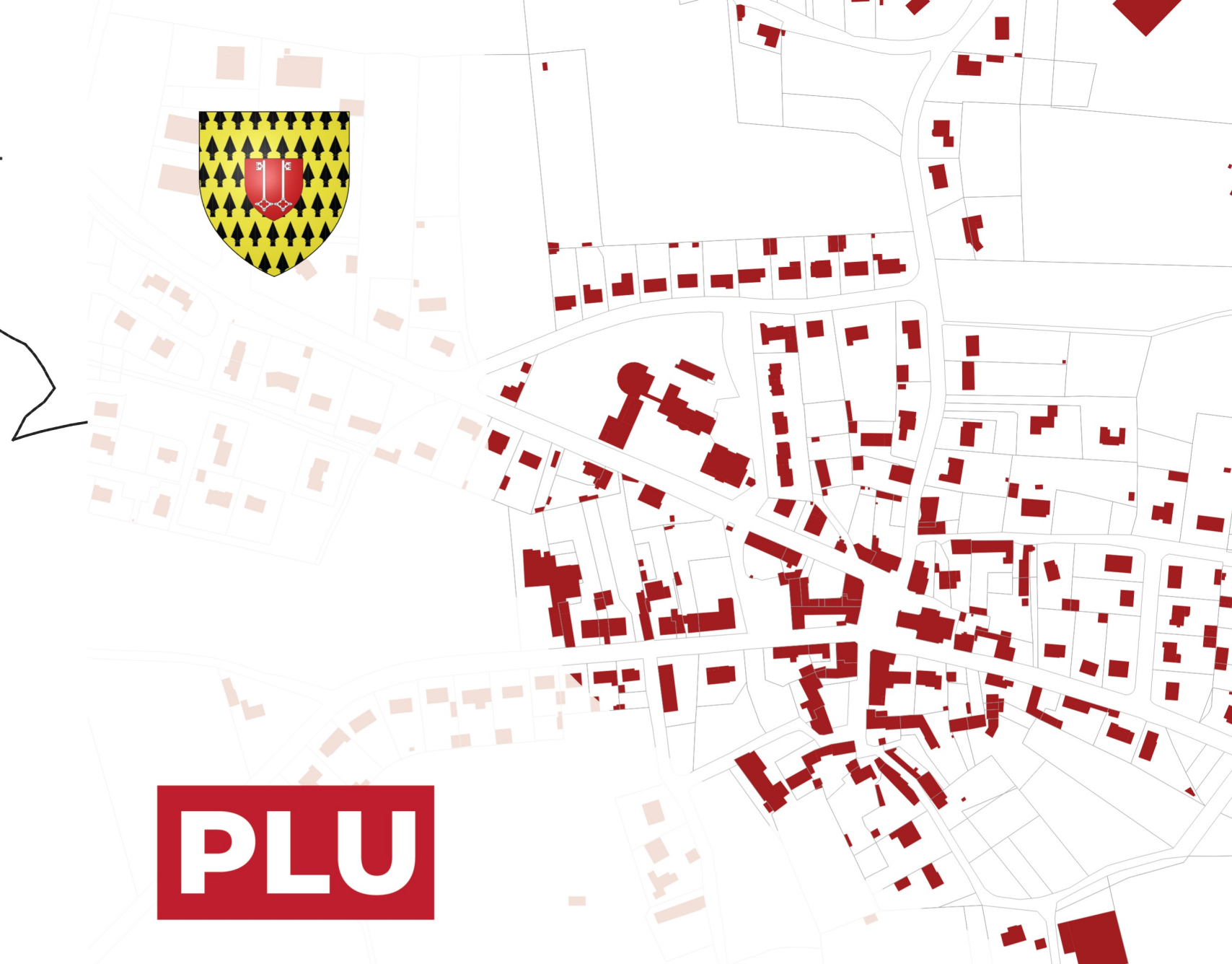




Plan Local d'Urbanisme

Louisfert

Règlement graphique n°1



■ Ua : zone urbanisée à vocation mixte et dominante résidentielle
 ■ Ub : zone urbaine à dominante résidentielle sous la forme d'extension de l'urbanisation
 ■ Ue : zone à vocation artisanale
 ■ UI : zone d'équipements publics et loisirs
 ■ Uz : zone à vocation industrielle - zone de la Bergerie

- 1A Ub : zone à urbaniser à destination de l'habitat
- 1A Uz : zone à urbaniser à vocation économique - zone de la Bergerie

 A : zone agricole

N : zone naturelle
 NI : zone naturelle de loisirs
 Nhp : hameau présentant un intérêt patrimonial
 Nf : naturelle forestière

 Emplacement réservé (Art. I. 151-41 CU)
 Orientation d'Aménagement et de Programmation
 Changement de destination

■ Bâtiment
 □ Limite communale
 □ Parcelle

Se référer à la liste des emplacements réservés située en annexe n°2 du règlement écrit.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".

Se référer aux recommandations situées en annexe n°3 du règlement écrit.

